



Caution solidaire pour l'achat d'un commerce

Par **Maxime ANOUCHE**, le 16/09/2018 à 11:42

Bonjour,

Mon épouse c'est porté caution solidaire pour l'achat d'un fond de commerce .il y a eu liquidation judiciaire en 2000.

La banque c'est retourné contre mon épouse, un plan de surendettement à été mis en place en 2012, sur la même période j'ai perdu mon emploi et pendant la dernière année nous n'avons pas honorer nos remboursements.

Le plan de surendettement étant terminer depuis mai 2018

Aujourd'hui la banque nous relancé pour reprendre pour payer l'intégralité de la somme restante,

Y a t'il un délai de prescription et par conséquent on doit plus rien à la banque??